

cialisé au profit du Canada tout entier. Il nous faut des directives de production qui reconnaissent les besoins alimentaires mondiaux à long terme. Il nous faut des directives de production qui reconnaissent la contribution que peuvent apporter à la structure économique et sociale du Canada une existence et un emploi satisfaisants dans les campagnes. En deuxième lieu, il nous faut une politique commerciale pour permettre à ceux qui achètent ou qui aimeraient acheter ce que nous produisons de le faire en plus grandes quantités. Nous avons accepté de gros marchés avec la Russie et la Chine. Nous les avons acceptés comme une question de droit. Nous n'avons pratiquement rien fait pour nous mettre à élaborer le genre de politique commerciale qui permettrait de consolider ou d'étendre nos marchés.

Troisièmement, il nous faut une politique gouvernementale en matière de garanties assurées par l'État. Nous avons besoin de ces garanties pour acheter des quantités données de produits et pour les acheter à des cours qui rendront l'agriculture viable tout en encourageant les gens à y consacrer leur existence et partant, à rendre possible la diversification des cultures et autres rajustements à apporter à l'industrie agricole. Ce qui se passe aujourd'hui à propos de la diversification, c'est que le cultivateur est poussé à diversifier pour faire face à des frais excessifs et à des dettes ruineuses dans bien des cas. C'est le cultivateur qui court à lui tout seul ce risque injuste. Le gouvernement devrait prendre sa part de responsabilité.

Il nous faut aussi des lois qui empêchent les sociétés non agricoles de devenir propriétaires de plus grands secteurs de l'agriculture. Nous avons besoin de lois qui établissent des prix minimums sur les céréales vendues à l'intérieur des provinces. Les gouvernements provinciaux peuvent intervenir dans ce domaine. Ils peuvent édicter des lois prévoyant des prix minimums pour les céréales vendues chez elles. Nous avons besoin de lois qui protègent entièrement le cultivateur et les autres contre la forclusion et toute autre sanction lorsque, sans qu'il en soit de sa faute, le cultivateur ne peut pas payer ses dettes. Celui-ci ne pourra pas utiliser cette somme de \$6 l'acre pour payer ses dettes. Il en aura besoin pour acheter les semences des jachères d'été.

Nous avons besoin d'un gouvernement provincial, en Saskatchewan surtout, qui appuiera l'organisation méthodique de la vente et ne s'y opposera pas comme l'a fait le mois dernier un ministre du cabinet libéral à l'Assemblée législative. Nous avons besoin de gouvernements provinciaux qui coopéreront avec le gouvernement fédéral et ne le contrecarreront pas lorsqu'il appliquera les lois qui s'imposent pour la bonne organisation des

ventes. Sur ce point, je suis heureux que le ministre d'État n'ait pas faibli devant l'opposition de ses amis dans sa propre province.

Monsieur l'Orateur, comme moi, un grand nombre de députés ont reçu quantité de lettres, de pétitions et de résolutions qui s'opposent en partie ou entièrement à ce que j'appelle l'opération déviation. Avec votre permission, je voudrais lire une pétition adressée au ministre d'État par le district de Raymore de la Saskatchewan. Elle porte les signatures de 104 cultivateurs et exploitants de petites entreprises de ce district. Voici le préambule:

Les soussignés, cultivateurs de la région de Raymore, vous soumettent les renseignements suivants afin que vous les preniez en considération, que vous en discutiez et que vous preniez des mesures positives.

La pétition poursuit:

Nous croyons que la cause des vastes stocks de blé est la mauvaise distribution. Non la surproduction. Tant qu'il y aura au monde un être humain affamé, nous ne réduirons pas notre production. Nous croyons que les réserves de blé sur la ferme sont un actif, non un passif. Nous considérons aussi le blé de nos entrepôts comme le revenu de l'année où il a été produit au même titre que les actions, les obligations, l'argent qu'ont accumulés les autres citoyens au cours d'années de labeur. Aucun autre secteur de la population n'est forcé d'abandonner la production pendant douze mois alors qu'il n'est pas responsable. Personne, qu'il s'agisse de l'homme le plus riche ou le plus pauvre, ne peut se dire en mesure de ne pas produire pendant un an.

On y lit ensuite:

Les effets des stocks ne sont pas les mêmes pour l'agriculteur que pour l'industrie. Quand l'industrie diminue ses stocks, ses frais baissent presque en proportion directe. Les frais de l'agriculteur se fondent sur une année d'exploitation. Le coût de la production par acre varie très peu. Les champs subissent l'influence de variables, non pas seulement celle de la valeur des intrants.

Ils vont plus loin dans leur pétition et expliquent pourquoi ils ne sont pas en faveur du programme du ministre. Ils disent:

Le programme proposé offre à la place de la récolte de blé de 1970 environ 100 millions de dollars à comparer à la valeur de la production de 1969 qui était de 684 millions à \$1 + 700 millions de dollars. Donc, le programme offre environ 1/4 de la valeur pour la récolte de 1970 comparativement à la récolte de blé de 1969 qui est de 15c. le boisseau pour le blé de 1970.

Ils ajoutent:

Les frais d'entreposage à la charge du gouvernement fédéral ne diminueront pas proportionnellement à la réduction des stocks. Que 450 millions de boisseaux soient entreposés dans les fermes et autant dans les silos et les élévateurs ou que rien ne soit entreposé dans les fermes et 450 millions de boisseaux dans les élévateurs, les frais d'entreposage demeureront les mêmes, car le gouvernement fédéral paie l'entreposage dans les élévateurs publics, mais non pas aux agriculteurs.

• (5.50 p.m.)

Ainsi donc ni le gouvernement, ni le cultivateur n'économisent sur les frais d'entrepo-